



Atelier sur les politiques et les pratiques relatives aux livres électroniques

Assemblée générale annuelle du RCDR, 23 septembre 2008

Montréal (Québec)

Objectif

Cet atelier vise à offrir aux membres un lieu d'échange au sujet des politiques et des pratiques étant donné l'acquisition récente par le RCDR d'une masse critique de contenu en livres électroniques dans le cadre du projet ICN. Il s'agit de la première expérience du RCDR dans l'acquisition de licences de contenu sous la forme de livres électroniques et les négociateurs, les membres et le personnel ont eu à résoudre des problèmes nouveaux dans ce contexte. Les difficultés associées à l'acquisition de licences pour une nouvelle forme de contenu ont été exacerbées étant donné le marché sous-développé du livre électronique. Le présent atelier vise à obtenir auprès des membres des commentaires constructifs qui pourront éclairer le Comité de négociation et le personnel du RCDR dans ses prochaines initiatives d'acquisition de licences de livres électroniques.

Contexte

Le RCDR a conclu deux accords importants dans le cadre du projet ICN : un accord avec Gibson Library Connections (GLC) pour la *Canadian Electronic Library Publishers Collection* (8 131 titres en anglais et en français); et un accord avec Ingram Digital Group (IDG) pour des collections de livres électroniques publiés par *Taylor & Francis* (11 697 titres), *Oxford University Press* (5 038 titres) et *Cambridge University Press* (2 431 titres). Un accord a également été conclu avec IDG pour une liste à venir de 1 000 livres électroniques (répartis également entre les trois éditeurs) devant être publiés pendant la durée de l'accord (2008-2011). Ce sont 28 297 livres électroniques au total pour lesquels une licence a été obtenue dans le cadre du projet. Des conditions de licence sans précédent pour les livres électroniques ont été négociées dans les deux cas en ce qui concerne l'accès, la transférabilité du contenu et le chargement local comme il est expliqué ci-après :

Accès : L'accès aux livres électroniques est offert en tant que licence de sites illimitée validée par les plages d'adresses IP. C'est donc que chaque université bénéficie d'un usage illimité pendant toute la durée de la licence et après son expiration (pour les utilisateurs autorisés comme il est précisé dans l'accord de licence).

Transférabilité : Les livres électroniques peuvent être dégroupés à partir d'une plateforme de livraison ou d'un fournisseur de services et ainsi être transférés à un système local, à un dépôt ou à d'autres systèmes différents de livraison.



Chargement/hébergement local :

Des droits d'archivage à perpétuité ont été obtenus pour que vous conserviez l'option de rendre le contenu sous licence disponible sur une plateforme de votre choix à tout moment pendant la durée de l'accord, pour les utilisateurs autorisés. C'est donc que les membres participants du RCDR auront la possibilité de déplacer les livres électroniques sous licence (fichiers d'images pour le contenu en texte intégral, et les données des en-têtes comme le schéma et les métadonnées DTD ou XML) à partir de la plateforme du fournisseur vers un système local, comme il est mentionné ci-dessus.

En outre, les négociateurs ont pu obtenir des conditions assouplies de gestion des droits numériques (GDN). Pour l'accord avec GLC, les limites de la GDN pour l'impression ou la copie sur la plateforme du fournisseur (ebrary) ont été négociées dans une fourchette de 5 % à 30 %. Le pourcentage le plus élevé permettra une plus grande utilisation des documents que ce qui est normalement autorisé par le fournisseur et possible en vertu des lois sur le droit d'auteur. Dans le cas de IDG, la fourchette de la GDN pour la plateforme MyiLibrary a été négociée jusqu'à concurrence de 20 %.

Questions à discuter

1 – L'acquisition à grande échelle de livres électroniques par le RCDR a des répercussions profondes sur le développement des collections. Quelles difficultés prévoyez-vous à cet égard et quelles stratégies avez-vous envisagées ou déjà mises en place?

2 – Les livres électroniques posent des difficultés particulières pour le déroulement du travail en bibliothèque, en particulier les acquisitions et le catalogage. Vous êtes-vous heurté à des problèmes d'exécution du travail relativement à ce contenu et avez-vous trouvé des solutions?

3 – Comme l'acquisition de livres électroniques sur une grande échelle constitue un virage important dans les pratiques en matière de collections et de service à l'ensemble des usagers, quels problèmes ou difficultés prévoyez-vous pour mettre ce contenu à la disposition des étudiants et du personnel enseignant?

4 – Le RCDR a négocié des conditions de licence sans précédent pour ses collections de livres électroniques, comme il a été mentionné ci-dessus. Quelles seront les conséquences de cette situation pour votre bibliothèque et votre établissement et quelles améliorations ou quels changements souhaitez-vous pour l'avenir?

5 – Comme il est essentiel pour le RCDR de bien connaître les besoins de ses membres et d'y répondre, quels conseils donneriez-vous au RCDR afin qu'il puisse mieux négocier l'acquisition de livres électroniques dans une autre étape d'expansion du contenu?